

REFONTE DE L'ISLAM DE FRANCE, NE BAISSONS PAS LA GARDE

Face à la réforme de l'islam de France annoncée par Emmanuel Macron, Egale s'inquiète des possibles atteintes de cette nouvelle organisation à la loi de 1905 qui régit depuis plus d'un siècle la laïcité.

Le président Macron annonce pour le dernier semestre 2018 une réforme en profondeur de l'islam de France. Le but avoué est de prévenir la radicalisation en évitant que les imams soient payés par des gouvernements étrangers qui financent également les mosquées. Louable, certes, mais quelle sera la manière d'y parvenir ?

Des intentions voilées

Emmanuel Macron avance voilé. Il ne dit rien de ses intentions et affirme être dans le temps de la réflexion et de la concertation. D'après le JDD qui l'a interviewé le 11/2, il rencontre des personnalités aussi différentes que Hakim El-Karoui, Gilles Kepel, Haïm Korsia ou Youssef Seddik. Pour Mohamed Louizi qui signe dans le Figaro du 13/2 une tribune intitulée «Si réforme il faut mener, c'est celle de l'islam et non de la laïcité », dénoncer la radicalisation de la laïcité et rencontrer Youssef Seddik, un fervent critique de l'islamisme, c'est une nouvelle version du « en même temps ». « Toutefois- poursuit Mohamed Louizi sur son blog Ecrire sans censure- l'on peut craindre que, au bout du compte, la ligne d'Hakim El-Karoui soit privilégiée et que certaines préconisations de l'Institut Montaigne ne soient désormais dans les tuyaux des ordonnances macronniennes ou du 49.3. » Car Hakim El-Karoui, un proche d'Emmanuel Macron cité plusieurs fois dans le JDD, ne détesterait pas bousculer la loi de 1905 pour l'adapter à l'islam et à la tradition évangélique.

Le financement et la formation des imams en ligne de mire

Le financement et la formation des imams sont les points les plus délicats à résoudre et les plus dangereux pour la laïcité. Car c'est par là que les pays du Golfe Persique influencent les musulmans de France. L'idée d'une taxe sur les produits halal est souvent évoquée, mais soulève bien des réticences. Alors, un concordat avec l'islam comme il en existe un en Alsace et Moselle avec l'Église Catholique ? Plusieurs personnes, dont Jean Pierre Chevènement ou Haim Korsia, le grand rabbin de France seraient partants. Quant à Gérard Collomb, sur France Inter le 11/02, il ne semblait pas voir de problème à financer les imams puisque l'état salarie déjà les aumôniers des prisons et

des a les prisons. Ce qui n'a rien à voir avec le salariat des prêtres, que le Conseil constitutionnel a rejeté dans sa réponse à la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) 2012-297 du 21/2/213. Ce serait donc plus que la loi de séparation qu'il faudrait modifier : il faudrait retirer la mention de « République laïque » dans la Constitution pour pouvoir le faire.

Une modification de la loi de 1905 dans le viseur ?

D'après le JDD, Emmanuel Macron n'est pas prêt au concordat. Par contre, un de ses proches signale que la loi de 1905 n'a rien d'un texte sacré et qu'elle a déjà été modifiée treize fois. Voilà pourquoi la prudence est de mise et qu'Egale reste vigilante.

Nelly Fouks

À lire également ce texte très édifiant de Mohamed Louizi sur son blog : [cliquer](#)